Communauté de Communes
des Portes de Vassivière

Accusé de réception en préfecture
087-248719353-20230629-DEL-47-2023-DE
Date de télétransmission : 07/07/2023
Date de réception préfecture : 07/07/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

L'an deux mille vingt et trois, le 29 juin 2023 à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à Peyrat-le-Château, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 15 juin 2023

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Exprimés	Poste vacant
35	20	7	27	27	2

Pour	Contre	Abstention
27	0	0

Membres présents : BAUDEMONT Dominique, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, CHAMPAUD Marc, DELEFOSSE Laurent, ECHASSERIAU Vincent, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, THEYS Michel

Membres suppléants ayant voix délibérative :

Membres ayant donné pouvoir : BESNIER Michèle à LENOBLE Monique, BODIN Pascal à BIDAUD Jean-Michel, COLIN Juliana à SIMON Philippe, GORA Richard à PLAZANET Mélanie, LOURADOUR Patricia à BRUN Patrick, MALET Patrick à MUZETTE Thierry, SUDRON Frédéric à DELEFOSSE Laurent.

Membres excusés : ANOMAN Matthieu, COUPET Georges, DUMON ST PRIEST Hubert, POURCHET Pierre.

Secrétaire de séance : Evelyne MARQUES

FINANCES

Délibération n° 47 -2023 : Avenant régie OT

Madame La Vice-Présidente rappelle que l'Office de Tourisme des Portes de Vassivière fonctionne en régie. L'office de Tourisme s'est doté d'une boutique, en 2022, permettant ainsi la promotion des artisans du territoire et des produits locaux.

Accusé de réception en préfecture
087-248719353-20230629-DEL-47-2023-DE
Date de télétransmission : 07/07/2023
Date de réception préfecture : 07/07/2023

Considérant la nécessité d'encaisser régulièrement des produits divers, il convient d'augmenter le fond de caisse mis à disposition du régisseur. Pour rappel, le fond de caisse est actuellement de 20€ (vingt euros)

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- **AUTORISER Madame La Présidente à modifier, par arrêté, la régie de recette de l'office de tourisme ; notamment l'article 8 fixant le fond de caisse à 50€ (cinquante euros).**

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 04 juillet 2023

La Présidente,
Mélanie PLAZANET

Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le : 10 JUIL. 2023
Publié le :
10 JUIL. 2023